

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1er juin 2026, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Gaétan Lafond, maire.

Présents :

- M. Etienne Houle, conseiller au siège no. 1
- Mme Jennifer Rudd, conseillère au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
- M. Yoan Lefebvre, conseiller au siège no. 4
- M. Marc Morin, conseiller au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par le maire, M. Gaétan Lafond.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026
- 3.0 Adoption des comptes payés de mai 2026
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mai 2026
- 5.0 Dépôt Rapport de gestion contractuelle 2025
- 6.0 Dépôt Rapport du maire
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Règlements et PIIA :
 - 8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 694 sur la gestion contractuelle de la Ville de Waterville
 - 8.2 Demande de modification réglementaire 2026-04-0011 - 220, rue Principale Sud
- 9.0 Résolutions :
 - 9.1 Demande de paiement no 15 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
 - 9.2 Achat d'une souffleuse à neige pour Kubota
 - 9.3 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
 - 9.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027
 - 9.5 Contrat entretien hivernal Route 143 et chemin Gosselin – Dossier : 9010-26-4905
 - 9.6 Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité d'Ayer's Cliff pour l'année 2027
 - 9.7 Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte L'ACEUM
 - 9.8 Entente intermunicipale relative à la coordination et la gestion contractuelle du projet de gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook (OASIS, Volet 2)
 - 9.9 Travaux du Centre multifonctionnel – Directives de changement
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions des contribuables
- 12.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre.
Appuyé par le conseiller René Bessette.
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2026 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.
Appuyé par le conseiller Marc Morin.
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle.
Appuyé par le conseiller Karl Hunting.
Et résolu à l'unanimité.

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 mai 2026 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 mai 2026: 488 516.19\$
Les salaires du 1er au 31 mai 2026: 53 182.73\$



La greffière-trésorière certifie par les présentes qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 365.

6207-2026-06-01

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR MAI 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mai 2026.

DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle pour l’année 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Maire pour l’année 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes étaient présentes.

Trois personnes valident auprès du conseil leur dossier en infraction. Ils souhaiteraient avoir un suivi à la suite de la visite de l’inspecteur. Le maire mentionne que l’inspecteur travaille actuellement sur des modifications réglementaires et qu’il n’a probablement pas eu le temps de donner suite à leur dossier. L’inspecteur devrait faire un suivi dans les prochains jours.

Une citoyenne présente un projet et un budget pour l’organisation de la fête d’Halloween 2026 préparé par un comité de citoyens. Elle demande si le conseil désire contribuer au projet et à quelle hauteur. Le conseil mentionne qu’il contribuera, mais que le montant sera déterminé vers le mois d’août. Il est mentionné que les communications doivent passer par la ville. Il est à valider aussi la question de demandes de commanditaires.



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Etienne Houle, conseiller, donne avis de motion de la présentation d’un règlement numéro 694 sur la gestion contractuelle de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2026-04-0011 - 220, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 547 852, situé au 220-228 rue Principale Sud, a déposé une demande de modification réglementaire afin de permettre l’aménagement d’une salle d’entraînement intérieure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel ne permet pas l’usage : Activité de récréation intensive ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel autorise : Commerce de vente de produits de consommation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage numéro 614 pour l’ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage numéro 614 ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal **d’accepter** la demande d’ajout de l’usage Activité de récréation intensive dans la zone PAT-6;

Il est proposé par le conseiller René Bessette.

Appuyé par le conseiller Marc Morin.

Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.



**DEMANDE DE PAIEMENT NO 15 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR
LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE
WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur a présenté une demande de paiement no 15 pour son avancement des travaux en date du 22 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 15 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 15;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications, effectuées sur des changements avant leur acceptation, ont montré que certains frais demandés pour les changements n'étaient pas conformes au contrat ou aux descriptions des changements, malgré la recommandation des professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ces frais peuvent avoir été demandés et facturés pour des changements déjà acceptés par le conseil;

Il est proposé par le conseiller René Bessette.
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd.
Et résolu à l’unanimité.

D'ACCEPTER le certificat de paiement no 15 préparé par Mire Architecture et;

D’APPROUVER la demande de paiement no 15 de CAM au montant de 475 489.94\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel **conditionnellement à la réception des quittances conformes;**

QUE le conseil se réserve le droit de demander des justificatifs complets pour la facturation de toutes demandes ou directives de changement.

ACHAT D’UNE SOUFFLEUSE À NEIGE POUR KUBOTA

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplacer la souffleuse pour le tracteur Kubota;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Équipements R.M. Nadeau, en date du 24 février 2026, pour une souffleuse à neige commerciale au montant de 10 330\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Marc Morin.



Appuyé par le conseiller Karl Hunting.
Et résolu à l’unanimité.

QUE la Ville accepte la soumission de Les Équipements R.M. Nadeau ;
DE financer la dépense par le surplus de l’exercice.

RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

La décision est reportée à une date ultérieure.

6212-2026-06-01

OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2026 AU 30 JUIN 2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acquérir les produits pétroliers suivants :

- Diésel clair
- Diésel coloré

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville acquiert ses produits selon le prix sous la rampe Valéro de la journée de livraison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d’offres public pour obtenir des prix pour le transport des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues de 3 entreprises indiquent les prix de transport suivants avant taxes pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027:

Soumissionnaires	Prix transport pour diésel clair	Prix transport pour diésel coloré
Corporation Parkland	-0.0650 \$	-0.0650 \$
Pierre Chouinard et fils	-0.0678 \$	-0.0678 \$
Énergies Sonic	-0.060 \$	-0.050 \$

CONSIDÉRANT QUE Pierre Chouinard et fils est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre.
Appuyé par le conseiller Etienne Houle.
Et résolu à l’unanimité.



D’octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 à Pierre Chouinard et fils;

D’autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l’octroi de ce contrat.

6213-2026-06-01

CONTRAT ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE 143 ET CHEMIN GOSSELIN DOSSIER 9010-26-4905

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre à la Ville de Waterville d’exécuter le contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier 9010-21-4905 – Contrat 850988959 – Déneigement, déglçage, fourniture des matériaux pour la Route 143 et le chemin Gosselin pour la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville exécute actuellement le contrat pour le chemin Gosselin et la route 143 Dossier : 9008-21-4980 ;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre.
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd.
Et résolu à l’unanimité.

QUE la Ville de Waterville accepte d’exécuter le contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier 9010-26-4905 – Contrat 851038490 – Déneigement, déglçage, fourniture des matériaux pour la route 143 et le chemin Gosselin pour la saison 2026-2027 pour un montant de 307 284.00\$ pour une durée d’un an incluant une clause de renouvellement pour **quatre** années subséquentes.

D’AUTORISER la directrice générale à signer tous documents relatifs à cette entente.

6214-2026-06-01

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES COMPOSTABLES ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA MUNICIPALITÉ D’AYER’S CLIFF POUR L’ANNÉE 2027

ATTENDU QUE la Ville de Waterville et la municipalité d’Ayer’s Cliff désirent se prévaloir des dispositions de l’article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l’article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative à des services de collectes des déchets et des matières compostables pour l’année 2027;

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle.
Appuyé par le conseiller Marc Morin.
Et résolu à l’unanimité.



QUE la Ville de Waterville approuve l’Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité d’Ayer’s Cliff pour l’année 2027;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

6215-2026-06-01

DÉFENSE DE L’INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L’OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L’ACEUM

CONSIDÉRANT que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l’occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l’offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l’Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

Il est proposé par le conseiller René Bessette.

Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre.

Et résolu à l’unanimité.

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal/commission exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l’offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l’ACEUM ou tout futur accord commercial.
2. Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l’emploi local et la sécurité alimentaire.
3. Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.
4. Une copie de la présente résolution soit transmise au :
 - Ministre de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire du Canada;
 - Ministre responsable du Commerce Canada–Étas-Unis, des affaires intergouvernementales et de l’Unité de l’économie canadienne



- Bureau du Premier ministre du Canada
- Présidente du caucus rural
- Représentante fédérale de la région.

6216-2026-06-01

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COORDINATION ET LA GESTION CONTRACTUELLE DU PROJET DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS DE LA MRC DE COATICOOK (OASIS, VOLET 2)

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Coaticook ont connu, au cours des dernières années, des épisodes de pluies intenses, de verglas, occasionnant certains dommages aux infrastructures résidentielles et municipales (ponceaux obstrués, dommages aux infrastructures routières, résidences et commerces inondés, dommages aux productions agricoles), augmentant la vulnérabilité de la population face à ces aléas climatiques ;

ATTENDU que le programme OASIS, du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, était doté d’un budget de 113,6 M\$ et que le volet 1 visait à soutenir la planification de projets de verdissement, incluant l’acquisition de connaissances sur les risques, les solutions et l’acceptabilité sociale, qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé une demande de soutien financier audit volet 1 du programme OASIS, aux termes de la résolution CM2023-04-109 pour des projets dans les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville et a obtenu une aide financière de 379 760 \$ du ministère à cet effet ;

ATTENDU que des plans préliminaires ont été présentés aux Municipalités par des architectes paysagers ;

ATTENDU que le volet 2 du programme OASIS, du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, vise à faciliter la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et des précipitations intenses dans les collectivités québécoises ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé une demande de soutien financier audit volet 2 du programme OASIS, aux termes de la résolution CM2025-11-302 pour des projets dans les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville et est admissible à une aide financière de 2 461 902 \$ du ministère à cet effet ;

ATTENDU que les municipalités devront contribuer financièrement à la hauteur de



20 % de leurs projets respectifs pour la mise en œuvre d'aménagements d'infrastructures vertes ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook assure un rôle de coordination régionale depuis le début du projet afin d'assurer le suivi collectif et la cohérence régionale du projet ;

ATTENDU que les Parties conviennent que divers appels d'offres seront requis pour des services professionnels en architecture du paysage et d'entrepreneurs pour l'implantation des infrastructures vertes et qu'il est opportun de confier à la MRC de Coaticook le rôle de mandataire pour la conduite des processus d'appel d'offres requis, incluant la compétence nécessaire pour passer tout contrat avec un ou des fournisseurs, selon le cas ;

ATTENDU que le mandataire aura également à conclure une entente de coordination du projet, de collaboration et de suivi avec le COGESAF, dans le cadre de ce Projet ;

ATTENDU que les Parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), afin de conclure un cadre de collaboration et une entente de délégation partielle de compétence à l'égard de la MRC en vue de la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et des précipitations intenses, tout en préservant l'autonomie de chacune des municipalités participantes ;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Waterville prend en compte le projet d'entente intermunicipale relative à la coordination et la gestion contractuelle du projet de gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook (OASIS, Volet 2) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook agira à titre de mandataire en respectant les règles de gestion contractuelle applicable ;

ATTENDU que la Ville de Waterville s'engage à participer activement à la réalisation et à l'évolution du Projet ;

ATTENDU que la Ville de Waterville s'engage également à payer sa part des coûts liés aux infrastructures, conformément aux modalités prévues au Projet, et assumer l'entière responsabilité des obligations financières qui lui incombent, et ce, jusqu'à 20 % du coût de ses projets acceptés ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette.

Appuyé par le conseiller Marc Morin.

Et résolu à l'unanimité.



D’ACCEPTER le projet d’entente intermunicipale relative à la coordination et la gestion contractuelle du projet de gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook (OASIS, Volet 2), telle que présentée ;

D’AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente au nom de la municipalité ;

DE DESIGNER Allen Desrosiers et Nathalie Isabelle comme représentants de la Ville de Waterville pour participer aux comités, rencontres ou consultations utiles à la réalisation du Projet ;

DE DESIGNER Allen Desrosiers comme chargé de projet pouvant coordonner les discussions techniques pour les ouvrages sur le territoire de la Ville de Waterville ;

DE FAIRE PARVENIR une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l’en informer et donner plein effet à la présente.

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT

La décision est reportée à une date ultérieure.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne n’est présente.

6217-2026-06-01

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.
Appuyé par le conseiller Etienne Houle.
Et résolu à l’unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h42.

Gaétan Lafond, maire

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

